

**Motion déposée par les professeurs du collège Gustave Courbet,
lors du Conseil d'Administration du 29 Septembre 2020**

A l'heure où nous avons tous repris le chemin de nos classes, dans les mêmes conditions que les années précédentes (avec des effectifs normaux, sans moyens supplémentaires humains ou matériels, sans adaptation des programmes ou examens) nous dénonçons plusieurs éléments en contradiction totale avec nos missions de service public d'éducation.

Tout d'abord, nous avons appris qu'un poste d'agent départemental a été supprimé l'année dernière à la faveur d'un départ en retraite non remplacé, qu'un autre serait supprimé cette année par le même procédé, ainsi qu'un troisième, sans autre raison que celle de l'application des barèmes départementaux qui ne prennent pas en considération les spécificités de notre établissement et, fait plus inquiétant, n'ont pas été actualisés ni adaptés à la crise sanitaire.

Sur le premier point, nous trouvons regrettable que le département ne considère que le nombre d'élèves effectivement présents dans l'établissement. Or, même si les effectifs ont baissé, le nombre de classes est à peu près similaire à celui d'origine et la totalité des salles est utilisée. Et il est vital qu'elle le soit dans le contexte sanitaire que nous connaissons, d'autant plus vital qu'il est préconisé l'attribution d'une salle fixe par classe, ce qui entraînerait aussi l'utilisation de toutes les salles de l'établissement.

Du point de vue de la crise sanitaire, nous rappelons que le collège doit également s'y adapter. En raison de la pandémie, de nouvelles procédures sont en effet mises en place quotidiennement, afin d'accueillir personnels et usagers dans des conditions sanitaires correctes : un nettoyage plus fréquent, une désinfection plus rigoureuse, et l'aération des locaux ont augmenté la charge de travail de façon importante. Il aurait été raisonnable de pourvoir le collège en personnels supplémentaires. Or, le département fait le choix de supprimer des postes, d'alourdir les services, au risque de mettre en danger la santé des agents mais aussi celle des autres personnels et usagers. Est-ce vraiment le moment de supprimer des postes et d'alourdir encore leur tâche ? Tout en risquant de nombreux arrêts maladie ? La question est légitime : la pénibilité des conditions de travail depuis la rentrée a déjà conduit à un arrêt de travail, dont la conséquence immédiate est la surcharge de tâches pour les agents.

Il est urgent que le Conseil Général prenne ses responsabilités : la suppression de postes a des conséquences effectives sur la santé des personnels et usagers des services publics. Il doit fournir les moyens humains nécessaires pour garantir la santé de tou.tes.

De la même façon, nous rappelons au Conseil Général que la situation actuelle est assez inhabituelle !

Ainsi, le désengagement départemental que personnels et usagers subissaient déjà depuis plusieurs années se retrouve désormais en contradiction complète avec les protocoles sanitaires : volets cassés, fenêtres impossibles à ouvrir, manques de WC, points d'eau, savon...

Le Conseil Général doit prendre conscience que ses restrictions budgétaires sur le long terme ont des effets réels et concrets dans les collèges du département. L'impossibilité de respecter le protocole sanitaire dans certains collèges relève bien de la responsabilité du Conseil Général.

Plus encore, notre établissement a été contraint de faire des dépenses énormes (plus de 10 000 euros) sur ses fonds propres pour investir au moment du déconfinement, dans des masques, du gel hydroalcoolique et des pompes qui vont avec. Des sommes importantes sont encore budgétées quotidiennement pour accueillir personnels et usagers dans des conditions sanitaires correctes. Le budget du collège n'a aucunement été doté d'un fond spécifique pour mettre en place ces mesures sanitaires. Le collège a donc dû délaissier des projets d'ordre pédagogique et éducatif. Ces dépenses sont exigées par la situation sanitaire, mais elles ne doivent aucunement être à la charge du collège dont la mission première est pédagogique. Nous n'avons pas à abandonner certaines de nos missions pour pallier le désengagement du département. Nous ne pouvons que dénoncer le même désengagement du département vis-à-vis des élèves et leurs familles, à la charge desquelles demeure l'achat des masques. Deux masques obligatoires par jour impliquent un budget important, en particulier pour les familles défavorisées, en pleine crise économique et sociale.

Le Conseil Général doit prendre ses responsabilités en fournissant aux collèges du département, les moyens financiers d'accueillir du public dans des conditions sanitaires correctes et en même temps de pouvoir poursuivre leurs missions habituelles de service public d'éducation.